

**L'Association canadienne de protection
médicale**

États financiers consolidés

31 décembre 2017



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de L'Association canadienne de protection médicale

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de L'Association canadienne de protection médicale, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidé de L'Association canadienne de protection médicale au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés, de l'évolution des actifs nets consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 10 mai 2018

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2017, avec chiffres correspondants de 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
ACTIF		
Trésorerie	9 863 \$	20 353 \$
Créances et charges payées d'avance	2 657	2 487
Placements du portefeuille (note 3)	4 479 712	3 871 620
Créance sur la vente de placements (note 3)	2 271	967
Actif de swap de taux d'intérêt non réalisé (note 5)	314	—
Actif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (note 7)	22 287	28 183
Immobilisations (note 4)	49 157	50 910
	4 566 261 \$	3 974 520 \$
PASSIF		
Prêt à terme (note 5)	53 800 \$	56 200 \$
Passif de swap de taux d'intérêt non réalisé (note 5)	—	921
Créditeurs et charges à payer (note 6)	83 780	69 411
Produits constatés d'avance - cotisations reçues d'avance	8 604	8 092
Somme à payer pour les achats de placements (note 3)	2 235	3 358
Fonds retenus aux fins d'assurance (note 8)	59 475	18 021
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (note 7)	36 237	34 308
Provision pour réclamations en suspens (note 8)	3 681 622	3 578 441
	3 925 753	3 768 752
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis dans des immobilisations	49 157	50 910
Actifs nets non affectés	591 351	154 858
	640 508	205 768
	4 566 261 \$	3 974 520 \$

Au nom du Conseil,



Jean-Joseph Condé, MD
Président, Conseil de l'ACPM



Hartley S. Stern, MD, FRCSC, FACS, IAS.A
Directeur général

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, avec chiffres correspondants de 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
PRODUITS		
Cotisations (note 10)	690 017 \$	566 272 \$
Produits de placement nets		
Produits du portefeuille (note 11)	468 429	246 628
Produits de placement à court terme	417	6 822
Frais liés aux placements (note 12)	(53 613)	(49 632)
Produits de placement nets	415 233	203 818
	1 105 250	770 090
CHARGES		
Charges engagées pour l'assistance aux membres		
Compensations versées aux patients	250 452	171 685
Frais de justice engagés pour la défense des membres	88 919	87 332
Frais de justice engagés pour l'assistance aux membres	79 847	73 591
Assurance (note 8)	56 629	67 578
Frais d'experts engagés pour l'assistance aux membres	14 291	14 397
Variation nette de la provision pour réclamations en suspens (note 8)	103 181	(6 225)
	593 319	408 358
Services aux membres et fonctionnement		
Soutien aux médecins	32 939	32 729
Soins médicaux sécuritaires	14 716	14 652
Gouvernance et soutien au fonctionnement	11 449	9 488
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 7)	6 067	6 180
Gestion de la propriété (note 14)	1 154	1 586
Intérêts nets de gain de juste valeur sur swap de taux d'intérêt (note 5)	170	752
Amortissement des immobilisations	2 833	3 048
	69 328	68 435
	662 647	476 793
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	442 603 \$	293 297 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE
État consolidé de l'évolution des actifs nets
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, avec chiffres correspondants de 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Investis dans des immobilisations (note 4)	Fonds de réserve de prise de risque (note 9)	Non affectés	2017
Solde d'ouverture	50 910 \$	– \$	154 858 \$	205 768 \$
Excédent des produits sur les charges	–	–	442 603	442 603
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite (note 7)	–	–	(7 863)	(7 863)
Amortissement des immobilisations	(2 833)	–	2 833	–
Acquisition d'immobilisations	1 080	–	(1 080)	–
Solde de clôture	49 157 \$	– \$	591 351 \$	640 508 \$

	Investis dans des immobilisations (note 4)	Fonds de réserve de prise de risque (note 9)	Non affectés	2016
Solde d'ouverture	53 649 \$	42 982 \$	(190 830) \$	(94 199) \$
Excédent des produits sur les charges	–	–	293 297	293 297
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite (note 7)	–	–	6 670	6 670
Amortissement des immobilisations	(3 048)	–	3 048	–
Acquisition d'immobilisations	309	–	(309)	–
Virement effectué au cours de l'exercice	–	3 356	(3 356)	–
Virement relatif aux produits de placement	–	1 562	(1 562)	–
Fermé aux actifs nets non affectés	–	(47 900)	47 900	–
Solde de clôture	50 910 \$	– \$	154 858 \$	205 768 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, avec chiffres correspondants de 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	442 603 \$	293 297 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Pertes/(gains) non réalisés sur les placements	(132 837)	4 010
Gains non réalisés sur swap de taux d'intérêt	(1 235)	(781)
Charges de dépréciation sur les placements	21 067	19 836
Reprise de charges de dépréciation	(242)	(1 757)
Amortissement des immobilisations	2 833	3 048
Augmentation des fonds retenus aux fins d'assurance	41 454	18 021
Charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	6 067	6 180
(Augmentation)/diminution des créances et charges payées d'avance	(170)	92 345
Augmentation des créditeurs et charges à payer	14 369	12 612
Augmentation des cotisations des membres reçues d'avance	512	892
Financement des régimes d'avantages postérieurs à la retraite	(6 105)	(6 879)
Augmentation/(diminution) de la provision pour réclamations en suspens	103 181	(6 225)
	491 497	434 599
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution de la marge de crédit	– \$	(29 950) \$
Remboursement de prêt à terme	(2 400)	(2 400)
	(2 400)	(32 350)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation de placements, montant net	(496 080) \$	(386 661) \$
Acquisition d'immobilisations	(1 080)	(309)
(Augmentation)/diminution de la créance sur les ventes de placements	(1 304)	9 295
Diminution de la somme à payer pour les achats de placements	(1 123)	(7 816)
	(499 587)	(385 491)
Variation nette de la trésorerie pour l'exercice	(10 490)	16 758
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	20 353	3 595
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 863 \$	20 353 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de protection médicale (« ACPM » ou « l'Association ») est une organisation à caractère mutuel sans but lucratif vouée à la défense des médecins et constituée en 1913 en vertu d'une loi du Parlement. Ses membres se composent de médecins qui détiennent un permis d'exercice de la médecine au Canada. L'Association est dirigée par un Conseil élu par les membres.

Les objets de l'Association sont les suivants :

- a) soutenir, maintenir et protéger l'honneur, le caractère et l'intérêt de ses membres;
- b) encourager la pratique honorable de la profession médicale;
- c) prêter son avis et son concours, défendre et aider à la défense des membres de l'Association lorsque des poursuites injustes sont intentées contre eux ou les menacent;
- d) promouvoir et appuyer toutes mesures susceptibles d'améliorer la pratique de la médecine.

La protection est accordée aux membres qui sont aux prises avec des problèmes médico-légaux, indépendamment du fait que ces problèmes peuvent être signalés ou faire l'objet d'une action en justice après l'année où l'événement est survenu. La décision d'aider un membre, ainsi que l'étendue de l'assistance, revient au Conseil de l'Association et n'est pas définie par un contrat qui en établit les conditions ou les limites.

Bien que l'Association ait adopté une politique d'établissement des cotisations afin de maintenir un fonctionnement entièrement capitalisé, politique en vertu de laquelle elle doit détenir un dollar d'actif pour chaque dollar de passif futur estimatif actualisé, le solde des actifs nets non affectés à un moment précis pourrait avoir une valeur autre que zéro. Chaque année, suffisamment de cotisations seront exigées des membres pour couvrir l'ensemble (y compris les produits de placement prévus) des décaissements prévus, présents et futurs, en fonction des événements survenus au cours de l'exercice visé. Dans l'éventualité où les coûts et les placements varient par rapport aux estimations établies à la date de l'établissement des cotisations, les cotisations futures seront ajustées afin de compenser toute insuffisance ou tout excédent.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Partie III : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif » (la « Partie III »).

a) *Principes de consolidation*

Les états financiers consolidés comprennent les comptes et les résultats de fonctionnement de La Cour du lac Dow inc. et de la Corporation de placements de l'ACPM, deux filiales détenues en propriété exclusive par l'Association. Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été éliminés à la consolidation.

b) *Comptabilisation et évaluation des instruments financiers*

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à leur juste valeur, elle apporte les ajustements nécessaires au montant des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'instrument concerné. Les achats et ventes de placements cotés en bourse sont constatés à la date de la transaction.

L'Association évalue ensuite tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements suivants, lesquels sont mesurés à leur juste valeur : placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif; placements dans des obligations et des fonds de couverture que l'Association a décidé de mesurer à leur juste valeur; et tous les instruments financiers dérivés. Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats à la date de la transaction. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des titres évalués par référence au marché sont également comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b) *Comptabilisation et évaluation des instruments financiers (suite)*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les placements dans des actions privées, dettes privées et actifs réels privés et les sommes à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la marge de crédit, le prêt à terme, les créditeurs et les charges à payer.

Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs financiers est déterminée de la manière suivante :

- i) La trésorerie et les placements à court terme détenus dans le portefeuille des placements sont évalués au coût, ce qui, avec les intérêts ou les escomptes courus, équivaut à la juste valeur.
- ii) Les obligations sur des marchés publics sont évaluées au prix en vigueur à la fin de l'exercice.
- iii) Les titres de participation négociés sur des marchés publics sont comptabilisés à la fin de l'exercice, au cours du marché publié par la Bourse visée.
- iv) Les fonds communs négociés sur des marchés publics compris dans les titres détenus sont évalués par référence à la valeur liquidative aux fins des opérations du plus récent exercice.
- v) Les instruments financiers dérivés, y compris les options, les contrats à terme, les swaps de taux d'intérêt et les contrats de change, sont évalués d'après les cours du marché à la fin de l'exercice, lorsqu'ils sont disponibles. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs sont déterminées en appliquant des modèles d'évaluation qui tiennent compte des cours actuels du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temporelle et de la courbe de rendement ou des facteurs de volatilité qui sous-tendent les postes.
- vi) Les fonds de couverture sont évalués à la juste valeur, qui est fonction des valeurs des actifs nets obtenues auprès de chacun des gestionnaires de fonds.

À chaque date des états financiers, l'Association vérifie s'il existe une indication qu'un actif financier évalué au coût après amortissement pourrait subir une dépréciation. Les preuves objectives de dépréciation comprennent les données observables portées à l'attention de l'Association, y compris, mais sans s'y limiter : les difficultés financières importantes éprouvées par l'émetteur, les ruptures de contrat, les cas de faillite ou toute autre activité de restructuration financière.

Au moindre signe de dépréciation, l'Association détermine si, pendant la période visée, un changement négatif important est venu modifier l'échéancier ou le montant prévu des futurs flux de trésorerie d'actifs financiers. Si elle décèle un tel changement, elle ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Association s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Le montant de la dépréciation est comptabilisé aux charges de dépréciation dans l'état consolidé des résultats.

Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, l'Association comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la valeur comptable initiale.

c) *Produits et frais liés aux placements*

Les dividendes, les intérêts et les gains et les pertes réalisés à la vente d'instruments financiers sont pris en compte dans les produits des placements du portefeuille. Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations de la juste valeur des placements évalués ultérieurement à leur juste valeur sont inscrites à titre de produits des placements du portefeuille. Les réductions de valeur découlant de dépréciation de valeur et de toute reprise d'actifs privés subséquente sont prises en compte dans les produits des placements du portefeuille.

Pour les placements évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes découlant des variations des taux de change à la date d'évaluation sont pris en compte dans les produits des placements du portefeuille.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

c) *Produits et frais liés aux placements (suite)*

Les frais liés aux placements incluent les éléments suivants :

- i) les honoraires versés aux gestionnaires de placements externes pour la prestation de services de gestion de placements;
- ii) les frais de société de personnes relatifs aux placements privés;
- iii) les frais de garde;
- iv) les salaires internes et autres coûts engagés aux fins de la surveillance et de l'administration du portefeuille;
- v) les coûts de fonctionnement du Comité des placements du Conseil; et
- vi) les coûts de transaction liés à l'acquisition d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à leur juste valeur.

Ces frais sont passés en charges pendant l'exercice où ils sont engagés, à la date de transaction.

d) *Incertitude relative à la mesure*

Pour préparer les états financiers consolidés, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs ainsi que les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que les montants des produits et des charges de l'exercice. En particulier, la dépréciation des placements dans des actions privées, des dettes privées ou des actifs réels privés, la provision pour réclamations en suspens et les avantages postérieurs au départ à la retraite comportent des estimations importantes. Les résultats réels peuvent différer des estimations.

e) *Cotisations des membres*

Les produits tirés des cotisations annuelles des membres sont comptabilisés proportionnellement tout au long de l'année de cotisation. Chaque année, le montant des cotisations est établi par le Conseil de façon estimative (y compris les produits de placement prévus) afin de couvrir le financement total des charges de l'Association, y compris les coûts prévus pour les réclamations découlant des services rendus par les membres au cours de l'exercice. De plus, les cotisations annuelles sont ajustées de temps à autre, au besoin, afin de refléter les gains ou les pertes (attribuables aux réclamations en suspens ou aux produits des placements) des exercices antérieurs. Les cotisations des membres reçues d'avance sont reportées.

f) *Devises*

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur au moment de l'opération. Par la suite, les actifs et passifs monétaires font l'objet d'un ajustement pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou les pertes résultant de l'ajustement sont inclus dans l'état consolidé des résultats.

g) *Compensations financières versées aux patients*

Les coûts réels des compensations financières versées aux patients au nom des membres sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés ou lorsque la direction juge leur paiement probable. Les jugements rendus par les tribunaux avant la fin d'un exercice, qui n'ont pas été réglés au 31 décembre, sont comptabilisés dans l'année du jugement. Les règlements convenus avant la fin d'un exercice, mais impayés au 31 décembre, sont comptabilisés pendant cet exercice. Les montants comptabilisés sont établis en partie selon des évaluations et des hypothèses faites par la direction et peuvent donc faire l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les montants réellement payés, le cas échéant, peuvent différer des montants comptabilisés à la fin de l'exercice précédent. Tout écart est pris en compte au cours de l'exercice où il est constaté.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

h) Provision pour réclamations en suspens

Il est impossible de déterminer avec précision le montant des coûts que pourrait devoir engager l'Association par suite de litiges éventuels ou en cours contre ses membres, au nom desquels elle exerce son pouvoir discrétionnaire. Par conséquent, une évaluation des provisions pour réclamations en suspens éventuelles de l'Association comprenant les compensations financières versées aux patients, les frais de justice et les frais d'administration est préparée annuellement par les actuaires de l'Association.

Compte tenu du fait que tous les événements ayant une incidence sur le règlement final des réclamations déclarées n'ont pas eu lieu et qu'ils peuvent ne pas se produire avant quelque temps, cette évaluation peut varier, et la variation peut être importante à court terme. De plus, il est probable qu'un nombre important d'événements ayant déjà eu lieu sans avoir encore été reliés au membre concerné ni été signalés à l'Association puissent donner lieu à des réclamations pour lesquelles l'Association pourra choisir de fournir son appui. La variabilité de l'évaluation peut être causée par la différence entre la situation réelle qui se dessine et les hypothèses utilisées par les actuaires dans leurs modèles prévisionnels. Les gains ou pertes actuariels sont pris en compte au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les montants estimatifs recouvrables auprès des compagnies d'assurance sont calculés et comptabilisés dans la provision pour réclamations en suspens à titre de réduction du passif prévu.

La provision pour réclamations en suspens a été déterminée par actualisation. Conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, l'évaluation de la provision pour réclamations en suspens de l'Association comprend une provision pour écarts défavorables, ce qui procure un coussin de sécurité dans l'éventualité où les résultats réels diffèrent des hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle. Toute réduction de la volatilité attribuable à l'existence d'un contrat d'assurance est comptabilisée dans la provision pour écarts défavorables.

i) Primes d'assurance

Les contrats d'assurance conclus par l'Association peuvent comprendre deux volets : une prime de dépôt et une prime de retenue de fonds. Les primes de dépôt sont passées en charge dès l'entrée en vigueur du contrat d'assurance et comprennent les taxes et les frais de courtage. Les primes de retenue de fonds sont retenues par l'Association et créditées avec intérêt aux taux déterminés en vertu du contrat. Les montants recouverts en vertu d'une police d'assurance seront d'abord payés à même les fonds détenus jusqu'à ce que ces fonds soient épuisés, puis par les compagnies d'assurance. Les primes de retenue de fonds sont passées en charge dès l'entrée en vigueur du contrat. Les intérêts sur les soldes des fonds détenus dans le compte sont imputés aux dépenses d'assurance annuellement.

j) Avantages postérieurs au départ à la retraite

Les avantages postérieurs au départ à la retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les obligations établies par calculs actuariels au titre des régimes et les coûts connexes sont présentés, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et autres avantages de retraite est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses les plus probables, tel qu'il est décrit à la note 7. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées a été calculée en se fondant sur une évaluation préparée à des fins comptables.

Le coût actuel des prestations de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est passé en charge dans la période durant laquelle les services ont été rendus.

Les réévaluations et autres éléments comprennent l'écart agrégé entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé en appliquant le taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; l'incidence de toute provision pour moins-value dans le cas des actifs nets à prestations déterminées; le coût des services passés; et les gains et pertes découlant de règlements ou de compressions. Les réévaluations sont constatées directement dans les actifs nets.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

k) Immobilisations

Les coûts d'immobilisations sont capitalisés répondant aux critères de comptabilisation d'une immobilisation; autrement, les coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif à son utilisation prévue. L'amortissement se calcule selon la méthode linéaire en fonction des éléments suivants :

Bâtiments	50 ans
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 8 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	de 5 à 49 ans
Frais de location reportés	durée des baux

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation dans tous les cas où des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Dans ce cas, la recouvrabilité des actifs détenus et utilisés est évaluée au moyen d'un test de la juste valeur marchande estimative de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa juste valeur marchande estimative, une charge au titre de la dépréciation de l'actif correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur est constatée.

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

Le sommaire des placements du portefeuille se présente comme suit :

	2017		2016	
	Valeur comptable		Valeur comptable	
<i>Comptabilisés à la juste valeur</i>				
Trésorerie et placements à				
court terme	241 304 \$	5,4 %	271 459 \$	7,1 %
Contrats de change à terme	38 447	0,8 %	(7 688)	(0,2) %
Contrats à terme et d'option	104 763	2,3 %	(3 480)	(0,1) %
Instruments dérivés relatifs au swap	2 597	0,1 %	–	0,0 %
Produits des placements à recevoir	5 856	0,1 %	5 564	0,1 %
Revenu fixe	767 877	17,1 %	717 722	18,5 %
Actions	1 853 549	41,4 %	1 517 300	39,2 %
Fonds de couverture	676 399	15,1 %	696 386	18,0 %
	3 690 792	82,3 %	3 197 263	82,6 %
<i>Comptabilisés au coût après amortissement</i>				
Actions privées	236 652	5,3 %	136 701	3,5 %
Dettes privées	186 771	4,2 %	162 332	4,2 %
Actifs réels privés	365 497	8,2 %	375 324	9,7 %
	788 920	17,7 %	674 357	17,4 %
	4 479 712 \$	100,0 %	3 871 620 \$	100,0 %

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Le portefeuille de placements net se présente comme suit :

	2017	2016
	Valeur comptable	Valeur comptable
Actif au titre des placements	4 479 712 \$	3 871 620 \$
Créance sur les ventes de placements	2 271	967
Somme à payer pour achats de placements	(2 235)	(3 358)
Portefeuille de placements net	4 479 748 \$	3 869 229 \$

L'estimation par la direction de la juste valeur des actions privées, des dettes privées et des actifs réels privés fondée sur les dernières informations disponibles signalées pour ces investissements est la suivante :

	2017	2016
	Juste valeur	Juste valeur
Actions privées	308 791 \$	157 842 \$
Dettes privées	195 652	191 607
Actifs réels privés	517 730	515 152
Portefeuille de placements net	1 022 173 \$	864 601 \$

Les pertes liées à la dépréciation des placements comptabilisés en 2017 en ce qui a trait aux actions, aux dettes et aux actifs réels privés s'élevaient à 21,1 millions \$ (19,8 millions \$ en 2016). L'Association a repris des dépréciations totalisant 0,2 million \$ en 2017 (1,7 million \$ en 2016). Des placements assortis de réserves pour dépréciation totalisant 20,0 millions \$ (16,7 millions \$ en 2016) ont été vendus pendant l'année, ce qui a permis de débloquer la réserve.

La valeur comptable des placements de portefeuille de l'Association qui ont subi une dépréciation et le montant des provisions pour dépréciation connexes se résument comment suit :

	2017			2016		
	Coût initial	Cumul des dépréciations	Valeur comptable	Coût initial	Cumul des dépréciations	Valeur comptable
Actions privées	31 321 \$	13 294 \$	18 027 \$	46 210 \$	25 804 \$	20 406 \$
Dettes privées	28 909	17 695	11 214	28 171	17 560	10 611
Actifs réels privés	34 660	19 439	15 221	9 857	6 254	3 603
	94 890 \$	50 428 \$	44 462 \$	84 238 \$	49 618 \$	34 620 \$

Gestion des risques

L'Association suit une stratégie de répartition de l'actif diversifiée conçue pour générer les rendements de placement requis à un niveau de risque acceptable. Le portefeuille de l'Association est notamment exposé aux risques suivants :

a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers varient en raison de la fluctuation des cours. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Gestion des risques (suite)

a) *Risque de marché (suite)*

- i) Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de l'Association au risque de taux d'intérêt découle de ses actifs porteurs d'intérêts, du prêt à terme, des swaps de taux d'intérêt et de la marge de crédit. La trésorerie de l'Association comprend les montants en dépôt auprès d'institutions financières qui rapportent des intérêts au taux du marché.

Le portefeuille de placements à revenu fixe de l'Association a établi des directives sur la concentration, la durée et la distribution qui sont conçues pour atténuer partiellement les risques de volatilité des taux d'intérêt.

Les placements en obligations de l'Association se composent d'instruments financiers dont le taux d'intérêt est fixe ou variable. Au 31 décembre, leurs valeurs s'établissaient comme suit :

	2017	2016
Taux fixe	762 469 \$	709 888 \$
Taux variable	5 408	7 834
	767 877 \$	717 722 \$

Les échéances et les rendements à l'échéance des instruments financiers porteurs d'intérêts s'établissent comme suit :

Échéances					
(en milliers de dollars)					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Instruments financiers porteurs d'intérêts	378 788 \$	158 625 \$	121 532 \$	108 932 \$	767 877 \$

Rendement à l'échéance		
Titres fédéraux	129 311 \$	1,99 %
Titres provinciaux	113 053	2,73 %
Titres de sociétés	152 650	3,44 %
Titres convertibles	3 638	4,05 %
Fonds communs	369 225	4,98 %
Total	767 877 \$	3,71 %

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Gestion des risques (suite)

a) *Risque de marché (suite)*

- ii) Le risque de change correspond au risque que la valeur comptable des instruments financiers, libellés en monnaie étrangère ou en flux de trésorerie futurs liés à ces instruments, fluctue par rapport au dollar canadien en raison des variations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements.

Le tableau qui suit résume les placements détenus directement par l'ACPM et les placements sous-jacents investis dans des fonds communs, selon le risque de change, l'incidence de la couverture de change et l'exposition au risque de change net.

2017				
	Risque de change	Couverture de change nette	Risque de change net	% du total
Dollars US	2 484 456 \$	(1 066 148) \$	1 418 308 \$	63 %
Euro	386 731	(246 781)	139 950	6 %
Livres sterling	67 044	(48 961)	18 083	1 %
Autres devises	673 122	-	673 122	30 %
Total	3 611 353 \$	(1 361 890) \$	2 249 463 \$	100 %

2016				
	Risque de change	Couverture de change nette	Risque de change net	% du total
Dollars US	2 127 025 \$	(1 302 652) \$	824 373 \$	51 %
Euro	385 381	(225 315)	160 066	10 %
Livres sterling	84 525	(46 525)	38 000	2 %
Autres devises	590 548	(7 372)	583 176	37 %
Total	3 187 479 \$	(1 581 864) \$	1 605 615 \$	100 %

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme représentent des ententes entre deux parties visant l'échange de devises à une date ultérieure. L'Association utilise ces contrats afin de couvrir le risque de change lié à certains instruments libellés en devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans les produits selon l'évaluation au prix du marché.

Le notionnel des contrats de change à terme représente le montant contractuel auquel s'applique un taux de change pour le calcul de la trésorerie à payer ou à recevoir. Le notionnel sert de base à la détermination du rendement et de la juste valeur des contrats. Tous les contrats arrivent à échéance d'ici un an.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Le notionnel et la juste valeur des contrats de change à terme au 31 décembre s'établissent comme suit :

2017	Notionnel des devises vendues ou achetées	Taux de change des contrats	Juste valeur des contrats \$ CAD
Livre sterling	28 346 £	1,708081 – 1,7268057	837 \$
Euro	161 514 €	1,515895 – 1,5242538	2 262
Dollar US	884 119 \$US	1,271 – 1,2872	35 348
			38 447 \$

2016	Notionnel des devises vendues ou achetées	Taux de change des contrats	Juste valeur des contrats \$ CAD
Livre sterling	27 865 £	1,664789 – 1,668353	306 \$
Euro	160 851 €	1,394373 – 1,418588	(2 848)
Dollar US	976 002 \$US	1,333790 – 1,356130	(5 076)
Autres devises	–		(70)
			(7 688) \$

iii) L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Afin de réduire les effets de l'autre risque de prix, l'Association investit dans un portefeuille diversifié de placements conforme à la répartition d'actif et aux restrictions en matière de placement approuvées par le Conseil.

b) *Risque de crédit*

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ou la contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers l'Association. L'Association est exposée au risque de crédit en raison de ses placements à court terme, de ses actifs à revenu fixe et de ses contrats à terme.

L'Association limite son exposition au risque de crédit en traitant avec des contreparties possédant une cote de solvabilité supérieure, en obtenant des garanties supplémentaires au besoin, en diversifiant ses placements et en assurant et surveillant la conformité aux lignes directrices applicables au portefeuille. Pour les titres d'emprunt émis par des municipalités, des gouvernements provinciaux ou des sociétés, l'Association a établi des principes de placement prévoyant des restrictions au degré d'exposition à chaque entité.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

b) *Risque de crédit (suite)*

Au 31 décembre, les placements à revenu fixe étaient assortis comme suit :

Obligations	2017	%	2016	%
AAA	150 215 \$	19,5	155 146 \$	21,6
AA	140 149	18,3	108 110	15,1
A	79 389	10,3	115 287	16,1
BBB	98 992	12,9	135 381	18,8
BB	89 509	11,7	80 238	11,2
B	71 022	9,2	63 655	8,8
CCC	13 249	1,7	8 177	1,1
CC	1 385	0,2	1 365	0,2
C	1 409	0,2	403	0,1
Non notées	122 558	16,0	49 960	7,0
	767 877 \$	100,0	717 722 \$	100,0

c) *Prêt de titres*

L'Association participe à un programme de prêts de titres par l'intermédiaire de la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon et de la Banque CIBC (l'agent prêteur). Dans le cadre de ce programme, l'Association prête des titres dont elle a la possession à des emprunteurs approuvés par l'agent prêteur. Ces prêts peuvent être garantis au moyen de titres ou de garanties sous forme de trésorerie. L'Association est exposée à différents risques dans le cadre de ce programme, dont la défaillance de l'emprunteur et le risque de réinvestissement.

- L'emprunteur manque à ses obligations s'il omet de rendre les titres empruntés. Le risque de défaillance de l'emprunteur est atténué par des engagements d'indemnisation solidaires fournis par CIBC Mellon, la Banque CIBC et Bank of New York Mellon. Le risque de défaillance de l'emprunteur est également réduit par l'exigence que les emprunteurs fournissent une garantie dont la valeur marchande totale dépasse la valeur marchande totale des titres prêtés. En 2017, la valeur marchande totale des prêts de titres s'élevait à 221,4 millions \$ (193,9 millions \$ en 2016) et la valeur des garanties en espèces, toutes détenues dans le compte de garanties de l'agent prêteur, à 235,0 millions \$ (205,1 millions \$ en 2016).
- Il y a un risque de réinvestissement si l'intérêt gagné sur tout montant de garantie en trésorerie ne suffit pas à couvrir l'intérêt crédité à l'emprunteur. Le risque de réinvestissement est atténué par la durée relativement courte du placement de la garantie et de la courte durée des prêts, dont la majorité sont conclus suivant des modalités ouvertes et valables pour un jour.

d) *Risque lié aux placements*

Le risque maximal lié aux placements auquel est exposée l'Association correspond à la valeur comptable des placements. La diversification constitue la mesure la plus importante pour contrôler le risque lié aux placements.

Les objectifs en matière de composition et de diversification du portefeuille sont les suivants :

Actions	50 % (Marchés industrialisés à faible volatilité : 20 %; Marchés industrialisés : 15 %; Marchés émergents : 5 %; Actions privées : 5 %; Dette privée : 5 %)
Titres à revenu fixe	20 % (Obligations canadiennes : 15 %; Obligations de marchés émergents : 5 %)
Placements immobiliers	17,5 % (Privé : 15 %; Public : 2,5 %)
Rendement absolu	12,5 %

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

e) *Risque de concentration*

Il y a concentration du risque lorsqu'une partie importante du portefeuille est constituée de placements dans des titres qui présentent des caractéristiques semblables ou qui sont sensibles à des facteurs similaires d'ordre économique, politique ou autre. La direction est d'avis que les concentrations suivantes ne constituent pas un risque excessif :

	2017	2016
Trésorerie et placements à court terme	5,4 %	7,1 %
Contrats à terme	0,9 %	(0,2)%
Contrats à terme et d'option	2,3 %	(0,1)%
Instruments dérivés relatifs au SWAP	0,1 %	0,0 %
Produits des placements à recevoir	0,1 %	0,1 %
Sociétés	5,7 %	6,9 %
Gouvernement	2,9 %	2,6 %
Provinces	2,5 %	3,8 %
Revenu fixe canadien	11,1 %	13,3 %
Sociétés	1,4 %	1,5 %
Gouvernement	2,8 %	3,0 %
Provinces	0,7 %	0,8 %
Autres	1,1 %	(0,1)%
Revenu fixe mondial	6,0 %	5,2 %
Biens de consommation discrétionnaires	0,5 %	0,7 %
Biens de consommation de base	0,2 %	0,5 %
Énergie	0,8 %	1,4 %
Services financiers	1,3 %	1,5 %
Santé	0,1 %	0,1 %
Biens industriels	0,7 %	0,7 %
Technologie de l'information	0,3 %	0,4 %
Matières	0,7 %	0,6 %
Services de télécommunications	0,2 %	0,2 %
Services publics	0,2 %	0,0 %
Autres	0,0 %	0,0 %
Titres de participation canadiens	5,0 %	6,1 %
Biens de consommation discrétionnaires	4,7 %	5,3 %
Biens de consommation de base	2,7 %	2,9 %
Énergie	1,6 %	1,9 %
Services financiers	8,6 %	7,5 %
Santé	3,3 %	3,1 %
Biens industriels	3,7 %	2,8 %
Technologie de l'information	5,1 %	4,3 %
Matières	2,0 %	1,9 %
Services de télécommunications	1,8 %	1,7 %
Services publics	1,2 %	1,5 %
Autres	1,6 %	0,2 %
Actions mondiales	36,3 %	33,1 %
Biens de consommation discrétionnaires	1,0 %	1,4 %
Biens de consommation de base	0,6 %	0,4 %
Énergie	2,9 %	3,2 %
Services financiers	5,0 %	2,5 %
Santé	0,6 %	0,8 %
Biens industriels	3,0 %	4,0 %
Technologie de l'information	0,7 %	0,7 %
Matières	0,1 %	0,1 %
Services de télécommunications	0,7 %	0,8 %
Services publics	2,1 %	2,9 %
Autres	1,0 %	0,6 %
Placements privés	17,7 %	17,4 %
Fonds de couverture	15,1 %	18,0 %
Total des fonds	100,0 %	100,0 %

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

f) Engagements dans des actifs privés

L'Association a établi une pondération cible à long terme de 25 % pour les actifs privés, qui comprennent des actions, des dettes et des placements dans des actifs réels. Elle investit dans ces actifs par l'entremise de partenariats privés et de placements privés. Conformément aux ententes établies, des tranches de ce montant sont utilisées à mesure qu'elles sont requises pour les placements. Au 31 décembre 2017, l'Association avait des engagements résiduels d'un montant de 522,9 millions \$ (572,4 millions \$ en 2016).

4. IMMOBILISATIONS

	2017			2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	7 611 \$	– \$	7 611 \$	7 611 \$	– \$	7 611 \$
Bâtiments	61 651	23 749	37 902	61 589	22 304	39 285
Mobilier et matériel	1 558	1 359	199	1 658	1 393	265
Logiciels	602	325	277	813	525	288
Matériel informatique	2 513	2 080	433	3 355	2 431	924
Améliorations apportées aux bâtiments	7 023	4 419	2 604	6 298	3 787	2 511
Frais de location reportés	2 352	2 221	131	2 232	2 206	26
	83 310 \$	34 153 \$	49 157 \$	83 556 \$	32 646 \$	50 910 \$

Durant l'exercice, des immobilisations entièrement amorties dont le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient à 1,3 million \$ ont été éliminées du bilan (2,7 millions \$ en 2016).

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. FINANCEMENT

a) *Marge de crédit*

Afin de mieux gérer ses besoins à court terme, l'Association a obtenu au cours de l'exercice une ligne de crédit pouvant atteindre 40,0 millions \$. La marge de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel de la banque. Cette facilité est garantie par un contrat de sûreté générale sur tous les actifs de l'Association. Au 31 décembre 2017, aucun fonds n'a été tiré de la marge de crédit (aucun fonds retiré en 2016). Les frais d'intérêt enregistrés au titre de la marge de crédit totalisent 111,7 \$ (175,0 \$ en 2016).

b) *Prêt à terme*

En mai 2015, la filiale de l'Association a signé une convention de prêt à terme de 60 millions \$ avec une institution financière. La garantie visant le prêt à terme se compose de biens immobiliers dont dispose la filiale et d'une garantie de 25 millions \$ de l'Association. Le prêt à terme est remboursable sur demande, il est renouvelable à échéance d'un an et il est calculé sur une période d'amortissement de 25 ans. Les versements de capital s'élèvent à 0,2 million \$ par mois et l'intérêt comprend une composante variable (acceptation bancaire + 0,8 %) et une commission d'acceptation de 0,6 % sur les frais de gestion des biens immobiliers. Les frais d'intérêt relatifs au prêt à terme et le swap de taux d'intérêt totalisent 1,3 million \$ (1,4 million \$ en 2016).

La direction ne croit pas que le volet demande du prêt à terme sera appliqué pendant la période en cours. En supposant que le remboursement du prêt n'est pas exigé, les paiements périodiques de capital au cours des quatre prochaines années seront les suivants :

	Paiement de capital	Intérêt
2018	2 400 000 \$	1 240 056 \$
2019	2 400 000	1 183 364
2020	49 000 000	379 809

c) *Swap de taux d'intérêt*

En mai 2015, la filiale de l'Association a signé une entente de swap de taux d'intérêt de 60 millions \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt de son prêt à terme. Le taux fixe du swap s'élève à 2,36 % et vient à échéance en mai 2020.

À la fin de l'exercice, la valeur notionnelle du swap de taux d'intérêt s'établissait à 53,8 millions \$ (56,2 millions \$ en 2016) et la juste valeur atteignait 0,3 million \$ ((0,9) million \$ en 2016), d'où un gain non réalisé correspondant de 1,2 million \$ (0,8 million \$ en 2016).

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

L'information concernant les créditeurs et charges à payer de l'Association se présente comme suit :

	2017	2016
Créditeurs	12 295 \$	12 736 \$
Charges à payer	70 981	55 835
Remises gouvernementales	504	840
	83 780 \$	69 411 \$

7. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE

L'Association offre un certain nombre de régimes à prestations déterminées à ses employés; ces régimes assurent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite en matière d'assurance-maladie et de soins dentaires. Les régimes de retraite agréés sont financés au moyen de cotisations payées conjointement par l'employé et l'employeur, et les prestations versées sont prélevées sur les fonds détenus en fiducie par ces régimes de retraite. Les régimes de retraite non agréés sont financés par une combinaison des cotisations de l'employé et de l'employeur, et les prestations sont versées à même les flux de trésorerie de fonctionnement. Les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite ne sont pas capitalisés et les prestations versées par ces régimes sont payées au moyen de flux de trésorerie liés au fonctionnement.

La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de financement a été effectuée le 1^{er} janvier 2015. La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la comptabilité a été effectuée le 31 décembre 2017.

Le 17 janvier 2017, la Commission des services financiers de l'Ontario a approuvé le transfert des actifs de la totalité des membres du Régime de retraite de la haute direction de l'Association canadienne de protection médicale, dans le cadre de la fusion dudit régime au Régime du personnel de l'Association canadienne de protection médicale, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Par conséquent, tous les actifs du Régime de retraite de la haute direction ont été transférés au Régime du personnel le 28 février 2017. Les actifs du Régime de retraite complémentaire de la haute direction ont également été fusionnés avec le Régime de retraite complémentaire du personnel le 2 mars 2017. Par conséquent, à compter de cette date, le Régime de retraite de la haute direction et le Régime de retraite complémentaire de la haute direction ont cessé d'exister et tous les membres de ce régime ont été transférés à l'autre régime.

Les composantes de l'actif/(passif) au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite se présentent comme suit :

	2017				2016			
	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Autres régimes postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Autres régimes postérieurs au départ à la retraite	Total
Juste valeur des actifs du régime	168 494 \$	4 384 \$	– \$	172 878 \$	154 608 \$	2 546 \$	– \$	157 154 \$
Obligations au titre des prestations constituées	(146 207)	(34 205)	(6 416)	(186 828)	(126 425)	(31 129)	(5 725)	(163 279)
Situation de capitalisation - surplus (déficit)	22 287 \$	(29 821) \$	(6 416) \$	(13 950) \$	28 183 \$	(28 583) \$	(5 725) \$	(6 125) \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Les dépenses associées aux régimes de retraite, les réévaluations et les autres éléments constatés dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de l'évolution des actifs nets se présentent comme suit :

Dépenses associées aux régimes de retraite

	2017			2016		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Coût des services actuels (partie de l'employeur)	5 573 \$	249 \$	5 822 \$	5 412 \$	245 \$	5 657 \$
Coûts de financement	16	229	245	295	228	523
Coût net périodique des prestations de retraite	5 589 \$	478 \$	6 067 \$	5 707 \$	473 \$	6 180 \$

Réévaluations et autres éléments

	2017			2016		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Rendement des actifs du régime excluant l'intérêt	(5 900) \$	- \$	(5 900) \$	(9 815) \$	- \$	(9 815) \$
Perte (gain) actuariel sur les obligations	13 416	347	13 763	3 180	(35)	3 145
Réévaluations et autres éléments	7 516 \$	347 \$	7 863 \$	(6 635) \$	(35) \$	(6 670) \$

Les actifs du régime comprennent les catégories d'actifs suivantes :

	2017	2016
	(répartition des actifs)	
Trésorerie	0,3 %	0,4 %
Revenu fixe canadien	41,7 %	29,3 %
Titres de participation canadiens	19,5 %	21,2 %
Actions mondiales	34,6 %	45,1 %
Autres (flexibles)	3,9 %	4,0 %
	100,0 %	100,0 %

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées de l'Association et charges sociales sont les suivantes :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Régimes de retraite		
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	3,50 %	4,00 %
Taux d'actualisation des charges du régime	4,00 %	4,00 % à 4,20 %
Inflation générale	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération	2,50 %	2,50 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs	4,00 %	4,00 % à 4,20 %
Autres avantages postérieurs au départ à la retraite		
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	3,50 %	4,00 %
Taux d'actualisation des charges du régime	4,00 %	4,20 %
Inflation générale	2,00 %	2,00 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé	0,73 %	0,73 %
Âge de la retraite	65 ans	65 ans
Cessation d'emploi	Données liées à l'âge	Données liées à l'âge
Tables de mortalité	CPM-RPP	CPM-RPP
	(secteur public)	(secteur public)

Les informations supplémentaires concernant les régimes à prestations déterminées de l'Association pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Régimes de retraite		
Charge associée aux régimes	5 589 \$	5 707 \$
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	7 516	(6 635)
Cotisations patronales		
Normales	5 970	5 381
Financement par évaluation de montants forfaitaires	-	1 363
Cotisations salariales		
Normales	2 278	1 920
Pour services antérieurs	26	36
Transferts de la composante flexible	687	467
Prestations versées		
Pensionnés	4 361	3 881
Transferts forfaitaires	1 152	428
Autres avantages postérieurs au départ à la retraite		
Charge associée aux régimes	478	473
Prestations versées	134	136
Composante flexible	459	449

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS

Au 31 décembre, la provision pour réclamations en suspens, calculée par les actuaires de l'Association selon les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, s'établissait comme suit :

	2017	2016
Passif actualisé pour réclamations déclarées	2 010 659 \$	2 060 415 \$
Passif actualisé pour réclamations subies mais non déclarées	1 040 113	876 596
	3 050 772	2 937 011
<u>Provision pour écarts défavorables</u>		
Montant brut, avant la prise en considération des assurances	695 526	683 241
Réduction de la volatilité attribuable aux contrats d'assurance	(64 676)	(41 811)
Provision net pour écarts défavorables	630 850	641 430
<u>Total du passif actualisé et de la provision pour écarts défavorables</u>		
Montant brut, avant la prise en considération des assurances	3 746 298	3 620 252
Réduction de la volatilité attribuable aux contrats d'assurance	(64 676)	(41 811)
Total du passif actualisé et de la provision pour écarts défavorables	3 681 622 \$	3 578 441 \$

Les passifs ont été actualisés au taux de 5,5 % (5,5 % en 2016). La provision pour écarts défavorables pour 2017 comporte une marge de 200 points de base dans le cas du taux d'actualisation et une marge de 2,5 % à 15 % pour l'évolution de toutes les composantes des coûts. La seule exception se trouve dans la composante « Compensations versées aux patients » relative à la région de l'Ontario, pour laquelle un pourcentage maximal de 20 % (pour tenir compte de la plus grande volatilité) s'applique aux variables d'évolution des réclamations. Pour ce qui est de la composante « Coût des compensations versées aux patients », la provision nette pour écarts défavorables pour l'évolution des composantes tient compte de l'incidence des contrats d'assurance sur les estimations des compensations versées aux patients. Bien qu'il n'existe pas de marché actif pour la négociation de ces passifs, leur valeur actualisée, incluant la provision pour écarts défavorables, est considérée comme un indicateur de la juste valeur.

Le taux d'actualisation utilisé pour estimer la valeur actuelle de la provision pour réclamations en suspens a une incidence importante sur ladite provision à la fin de l'exercice. Une baisse de cent points de base du taux d'actualisation se traduirait par une hausse importante de la provision d'environ 219 millions \$, alors qu'à l'inverse, une hausse de cent points de base se traduirait par une baisse marquée de la provision d'environ 197 millions \$.

Dans l'évaluation de la provision pour réclamations en suspens, on trouve une estimation inhérente des paiements requis pour régler toutes les réclamations découlant d'événements médico-légaux qui se sont produits avant la fin de l'exercice. Une hausse ou une baisse de 10 % de l'estimation des paiements totaux requis pour régler toutes les réclamations aurait eu pour effet de faire augmenter ou diminuer la provision d'environ 380 millions \$, en tenant compte de toutes les autres variables constantes.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS (SUITE)

En 2016 et 2017 et dans le but de réduire la volatilité inhérente à la composante « Compensations versées aux patients » de la provision pour réclamations en suspens, l'Association a mis en place un programme d'assurance pour s'attaquer à la question des compensations versées aux patients dans les cas antérieurs au 31 décembre 2015, sous réserve des limites de la police d'assurance. En 2016 et 2017, l'Association a acheté des polices d'assurance pour couvrir la compensation versée aux patients en raison d'événements survenus lors des années civiles 2016 et 2017, sous réserve des limites desdites polices.

Les primes versées pour l'acquisition de ces polices d'assurance s'élèvent à 56,6 millions \$ (67,6 millions \$ en 2016) et comprennent une prime de dépôt de 15,2 millions \$ (49,6 millions \$ en 2016) et une retenue de fonds de 41,1 millions (18 millions \$ en 2016). La prime liée à la retenue de fonds augmentera au taux d'intérêt de 5,5 % par année jusqu'à ce que la réception des montants à recevoir au titre des polices d'assurance puisse avoir lieu comme prévu. Au 31 décembre 2017, la somme de 59,5 millions \$ (18,0 millions \$ en 2016) est incluse dans les créditeurs et charges à payer de l'état consolidé de la situation financière.

L'acquisition de ces polices d'assurance pose un risque de crédit pour l'Association. Le risque de crédit représente le risque que l'assureur manque à ses obligations en vertu des polices d'assurance acquises. L'Association limite son exposition au risque de crédit en traitant avec des compagnies d'assurance possédant une cote A+ ou A de l'agence AM Best. AM Best accorde uniquement une telle cote aux compagnies qui, à son avis, présentent une capacité hors-norme (excellente à supérieure) de s'acquitter de leurs obligations permanentes en matière d'assurance.

La distribution des cotes et des assureurs se présentait comme suit :

Cote AM Best	2017		2016	
	Nombre d'assureurs	Passif éventuel maximal de l'assureur	Nombre d'assureurs	Passif éventuel maximal de l'assureur
A+ Supérieure	4	554 000 \$	4	327 000 \$
A Excellente	3	19 000	1	6 000
		573 000 \$		333 000 \$

Au cours de l'année, la provision pour réclamations en suspens a évolué comme suit :

	2017	2016
Paiement de réclamations relatives à des événements survenus au cours d'exercices précédents	(415 866) \$	(331 505) \$
Réévaluation de la provision pour réclamations en suspens relative à des événements survenus au cours d'exercices précédents	11 010	(173 968)
Évolution de la provision pour réclamations en suspens relative à des événements survenus au cours de l'exercice écoulé	572 713	541 059
Réduction de la volatilité attribuable aux contrats d'assurance	(64 676)	(41 811)
Augmentation/(diminution) au cours de l'exercice	103 181	(6 225)
Provision pour réclamations en suspens au début de l'exercice	3 578 441	3 584 666
Provision pour réclamations en suspens, montant brut avant la prise en considération des assurances	3 746 298	3 620 252
Provision pour réclamations en suspens à la fin de l'exercice, déduction faite des assurances	3 681 622 \$	3 578 441 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. FONDS DE RÉSERVE DE PRISE DE RISQUE

En 2007, le Conseil a établi un programme interne de prise de risque pour remplacer l'ancienne assurance en excédent de pertes souscrite auprès d'assureurs en recours de tiers dans les années antérieures à 2007. En 2016, à la suite de l'adoption du programme d'assurance, le Conseil a décidé de liquider le fonds de réserve de prise de risque. Tous les montants accumulés dans le fond ont été réaffectés aux actifs nets non affectés.

10. COTISATIONS

L'Association a adopté des politiques d'établissement des cotisations afin de s'assurer que ses activités sont entièrement capitalisées et de prélever suffisamment de cotisations annuelles auprès des membres pour couvrir les passifs qu'elle prévoit engager au cours du même exercice. L'Association a recours à des hypothèses et à des calculs actuariels pour déterminer les coûts des événements de l'année de survenance que représentent les décaissements futurs. Les exigences des coûts de l'année de survenance sont ajustées à la hausse ou à la baisse de façon à amortir les nouveaux coûts et à tenir compte du résultat des placements des exercices antérieurs, en vue d'établir le montant net des cotisations demandées aux membres. Le montant net des cotisations est constaté à titre de produit de l'exercice.

Au Québec, en 2017, les frais d'adhésion ont été établis selon le protocole d'entente conclu entre l'Association, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le gouvernement du Québec. Pour les autres régions, les frais d'adhésion ont été établis par l'Association. Dans les années à venir, les frais d'adhésion de la région du Québec seront déterminés conformément au protocole d'entente entre l'Association, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le gouvernement du Québec, tandis que ceux des autres régions seront déterminés par l'Association.

Le produit des cotisations se répartit comme suit entre les régions :

	2017	2016
Ontario	392 765 \$	281 932 \$
Québec	70 500	79 622
Colombie-Britannique et l'Alberta	173 755	157 460
Saskatchewan, Manitoba, provinces de l'Atlantique et les Territoires	52 997	47 258
Total des cotisations	690 017 \$	566 272 \$

En 2017, le Conseil de l'Association a approuvé l'application d'un débit global net estimatif des cotisations de 31,7 millions \$ (crédit de 35 millions \$ pour le Québec, débit de 22,7 millions \$ pour la Colombie-Britannique et l'Alberta, débit de 50 millions \$ pour l'Ontario et crédit de 6 millions \$ pour la Saskatchewan, le Manitoba, les provinces de l'Atlantique et les Territoires) qui sera pris en compte dans le calcul des cotisations de 2018 qui doivent être recueillies au cours de l'année (débit de cotisation de 113,5 millions \$ en 2016).

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. PRODUITS DES PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

Les produits des placements du portefeuille sont calculés à partir des sources suivantes :

	2017	2016
Produits des placements, évalués à la juste valeur		
Produits d'intérêts	19 375 \$	16 424 \$
Produits de dividendes	39 887	36 212
Gains nets réalisés	172 977	90 179
Gains/(pertes) nets non réalisés	132 837	(4 010)
Autres produits	11 938	11 600
Retenues d'impôts	588	2
	377 602	150 407
Produits des placements, évalués au coût amorti		
Produits d'intérêts	9 393	24 649
Produits de dividendes	10 812	4 920
Gains nets réalisés	84 831	85 945
Charges de dépréciation	(21 066)	(19 836)
Reprise de dépréciation	242	1 757
Autres produits	8 635	2 779
Retenues d'impôts	(2 020)	(3 993)
	90 827	96 221
Total des produits de placement du portefeuille	468 429 \$	246 628 \$

12. FRAIS LIÉS AUX PLACEMENTS

	2017	2016
Frais de gestion de placements	36 151 \$	34 943 \$
Frais de gestion interne	3 601	3 674
Autres frais liés aux placements	13 861	11 015
	53 613 \$	49 632 \$

13. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Association soit incapable de générer suffisamment de trésorerie pour s'acquitter de ses obligations dans les délais prévus. L'Association est exposée au risque de liquidité en raison de sa responsabilité de payer les appels de capital (voir la note 3) en temps opportun pour financer ses engagements de placement en cours, ainsi que des décaissements quotidiens à effectuer pour fournir une protection aux membres. Les créanciers et charges à payer ont des échéances contractuelles respectant les modalités commerciales habituelles de 30 jours, alors que la marge de crédit est payable sur demande. La provision pour réclamations futures n'a pas d'échéance contractuelle et le moment du règlement dépendra des résultats réels des réclamations à l'avenir.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

La principale source de liquidité de l'Association est la perception des cotisations auprès des membres actifs. L'Association établit ses besoins de trésorerie au moyen de prévisions à court terme afin de déterminer si les revenus tirés des cotisations perçus lui permettront d'acquitter les décaissements prévus. En outre, l'Association réduit le risque de liquidité en détenant des actifs productifs de revenus et en limitant ses placements dans des catégories d'actifs non liquides.

L'Association gère ses besoins en flux de trésorerie de fonctionnement courants en utilisant les cotisations de l'année en cours de réception. Tout excédent de trésorerie est transféré aux investissements de portefeuille. Dans le cas où les entrées de trésorerie issues des cotisations ne suffisent pas à couvrir les sorties de trésorerie courantes, les fonds sont tirés de la marge de crédit ou des placements du portefeuille.

14. GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

La gestion de la propriété pour l'exercice comprend des charges de 4,7 millions \$ (5,1 millions \$ en 2016), déduction faite de 3,5 millions \$ (3,5 millions \$ en 2016) au titre des produits de location reçus de parties non apparentées.

15. ÉVENTUALITÉS

L'Association peut être partie, de temps à autre, à des différends et à des poursuites dans le cours normal des affaires. La direction est d'avis que la responsabilité éventuelle découlant de ces questions, le cas échéant, n'aura aucune incidence importante sur les états financiers consolidés.